Informations de base	
2012/2019(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la restitution de la zone bouclée de Famagouste à ses habitants légitimes **Subject** 1.20 Droits du citoyen 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.40.05.08 Relations avec la Turquie **Zone géographique** Chypre	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/02/2012	Décision du Parlement	T7-0039/2012	Résumé
14/02/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2019(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0039/2012	14/02/2012	Résumé

Déclaration sur la restitution de la zone bouclée de Famagouste à ses habitants légitimes

2012/2019(DCE) - 14/02/2012 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la restitution de la zone bouclée de Famagouste à ses habitants légitimes (la ville de Famagouste, à Chypre, a été capturée par les forces d'invasion turques en août 1974 et une partie de la ville a été bouclée et reste inhabitée sous le contrôle direct de l'armée turque).

Pour les députés, la restitution de la zone bouclée de Famagouste à ses habitants légitimes permettrait de parvenir à un règlement global du problème chypriote. Ils invitent dès lors le gouvernement turc à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et à restituer la zone bouclée de Famagouste à ses habitants légitimes, qui doivent pouvoir s'y réinstaller dans des conditions de sécurité et de paix. Pour leur part, les

institutions de l’Union européenne sont appelées à coordonner leurs efforts avec le Parlement pour encourager la coopération de la Turquie dans ce domaine.